



GOVERNMENT APPROVED

新宿日本語学校

SHINJUKU JAPANESE LANGUAGE INSTITUTE

GUIDE DE CANDIDATURE AU VISA ÉTUDIANT

Pour les rentrées d'avril et octobre
(visa étudiant)

2025

SOMMAIRE

Introduction	1
Informations sur les cours	2-3
Processus de candidature	4
Tarifs et méthodes de paiement	5-6
Politique de remboursement	7
Documents requis	8-10
Consentement	11

ATTENTION

Merci de lire avec attention chaque section de ce guide.
Après lecture, le candidat et le garant financier devront signer l'accord
qui se trouve à la fin du guide.

INTRODUCTION

Merci de votre intérêt pour Shinjuku Nihongo Gakko SNG. Nous nous engageons à fournir un enseignement de qualité pour accompagner nos étudiants dans leurs objectifs et leur permettre de vivre une expérience inoubliable au Japon.

Veuillez trouver ci-dessous le calendrier de demande de visa. Comme exigé par le service de l'immigration japonaise, la demande de COE (Certificate Of Eligibility) est déposée par l'école. Ce document obligatoire vous permettra alors de vous procurer votre visa étudiant auprès de l'ambassade ou du consulat du Japon de votre région.

Veuillez noter que l'obtention d'un visa étudiant signifie que la principale raison de votre venue au Japon sont les études. Il sera donc attendu de vous que vous respectiez le présentisme et la ponctualité.

PÉRIODE DE CANDIDATURE

Le visa étudiant est délivré pour les rentrées d'avril et octobre, pour lesquelles les périodes de candidature sont indiquées ci-dessous.

Afin de s'assurer de la complétude du dossier, l'école se réserve le droit d'exiger des documents complémentaires.

RENTRÉE	DURÉE	PÉRIODE DE CANDIDATURE
AVRIL	1 OU 2 ANS	ENTRE OCTOBRE ET LE 15 DÉCEMBRE (DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE)*
OCTOBRE	1.5 AN	ENTRE AVRIL ET LE 15 JUIN*

*il est possible de déposer le dossier au-delà des délais mentionnés, mais au risque de retarder l'émission du COE ainsi que l'obtention de votre visa.

Si la capacité maximale est atteinte pendant la période de candidature, nous ne serons plus en mesure d'accepter de nouvelles inscriptions.

Conditions pour obtenir le diplôme de fin d'études SNG :

1. L'étudiant doit avoir complété le programme pour lequel il s'est inscrit dans son intégralité (soit 1 an, 1.5 an ou 2 ans)
2. Avoir réussi le niveau Débutant 2 au moins
3. Avoir un taux de présence supérieur à 80%
4. Passer les examens de fin de trimestre

En cas d'arrêt des études en cours de programme, seul le certificat de scolarité sera remis.

Les documents devant accompagner la candidature doivent être envoyés par courrier recommandé à SNG Tokyo ou soumis via un agent.

ADRESSE POSTALE :
SHINJUKU JAPANESE LANGUAGE INSTITUTE
2-9-7 Takadanobaba, Shinjuku-ku 169-0075
TOKYO - JAPAN

Tel : +81-(0)3-5273-0044
www.sng.ac.jp/fr

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'école ne partagera aucune information personnelle obtenue durant le processus de candidature avec des tiers, hormis le bureau de l'immigration.

<https://www.sng.ac.jp/fr/policy/>

INFORMATION SUR LES COURS

Un test de niveau individuel aura lieu avant le début des cours. Selon son niveau et le projet d'études souhaité, l'étudiant est affecté à un cursus général ou intensif. Il est vivement recommandé de ne pas surestimer votre niveau en exigeant de rejoindre un cursus intensif, cela pouvant engendrer des difficultés par la suite. Merci de rester ouvert(e) aux recommandations de nos professeurs sur ce point.

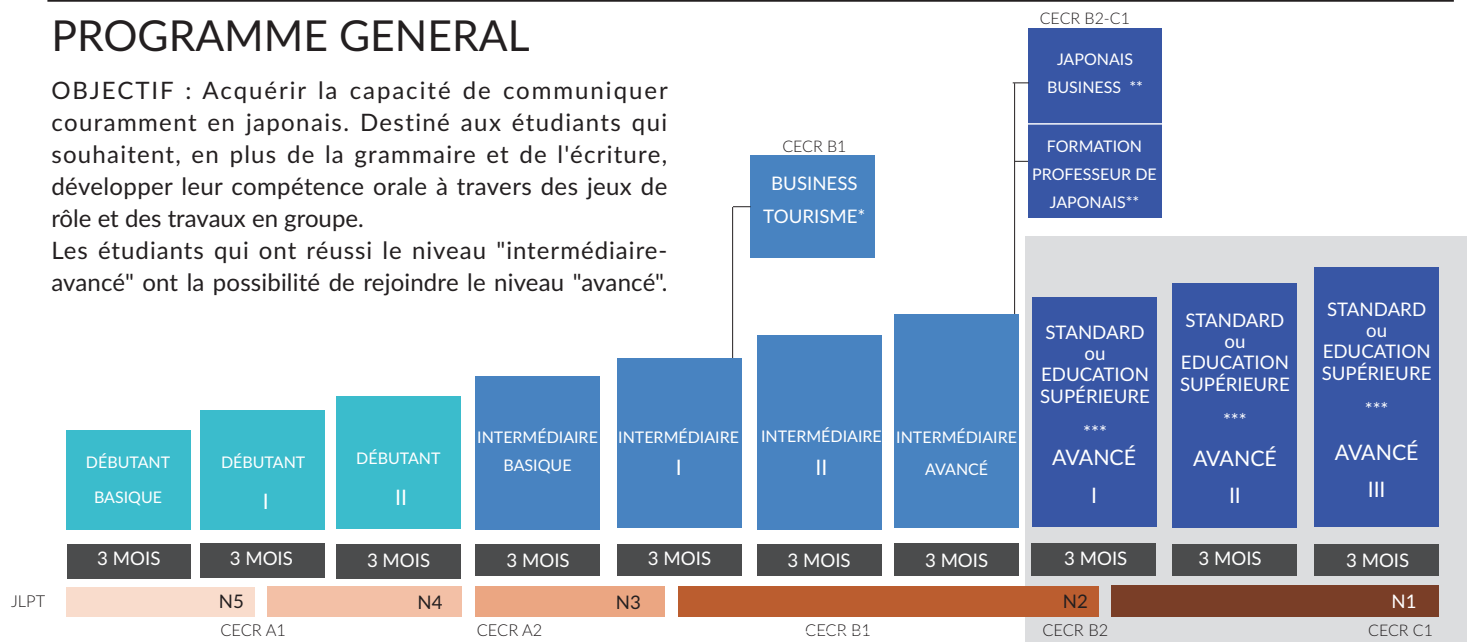
Tous les programmes SNG incluent 920 heures de cours par an.

Remarque : il est difficile d'obtenir un visa de travail si vous n'êtes titulaire d'aucun diplôme d'enseignement supérieur.

PROGRAMME GENERAL

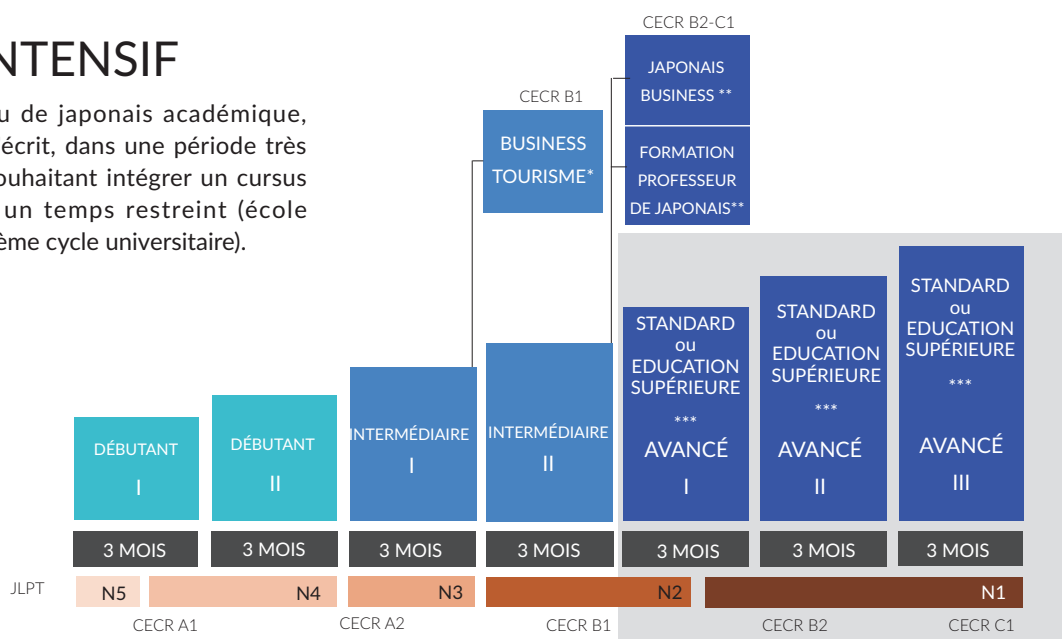
OBJECTIF : Acquérir la capacité de communiquer couramment en japonais. Destiné aux étudiants qui souhaitent, en plus de la grammaire et de l'écriture, développer leur compétence orale à travers des jeux de rôle et des travaux en groupe.

Les étudiants qui ont réussi le niveau "intermédiaire-avancé" ont la possibilité de rejoindre le niveau "avancé".



PROGRAMME INTENSIF

OBJECTIF : Acquérir un niveau de japonais académique, notamment en grammaire et à l'écrit, dans une période très courte. Destiné aux étudiants souhaitant intégrer un cursus d'enseignement supérieur en un temps restreint (école professionnelle, premier ou deuxième cycle universitaire).



JLPT = Japanese Language Proficiency Test

CECR = Cadre Européen Commun de Référence pour les langues

EJU = Examen d'entrée en université pour les étudiants étrangers

*Il est possible d'intégrer une classe de Business Tourisme après avoir complété le niveau Intermédiaire I du programme général ou intensif.

**Il est possible d'intégrer une classe de Japonais Business/Formation Professeur de Japonais, après avoir complété le niveau Intermédiaire Avancé du programme général, ou Intermédiaire II du programme intensif. La Formation Professeur de Japonais a uniquement lieu durant le trimestre d'hiver (de janvier à mars).

***Concernant le niveau Avancé :

Les niveaux avancés sont les mêmes pour les programmes général et intensif.

Niveau avancé standard : Permet d'atteindre un niveau avancé en langage commun. Destiné aux étudiants souhaitant intégrer une école professionnelle ou accéder à un niveau supérieur.
Niveau avancé éducation supérieure : Destinés aux étudiants souhaitant intégrer une université, avec préparation à l'EJU ou préparation de sujets de recherche en second cycle universitaire.

INFORMATION SUR LES HORAIRES

A SNG les cours ont lieu en demi-journée selon les horaires indiqués ci-dessous.

Les niveaux Débutant à Intermédiaire I ont lieu l'après-midi.

Les niveaux Intermédiaire II à Avancé ont généralement lieu le matin.

Veillez noter qu'il n'est pas possible de choisir entre ces créneaux du matin ou de l'après-midi.

Horaires du matin (du lundi au vendredi)		Horaires de l'après-midi (du lundi au vendredi)	
1	09:10 - 09:55	1	13:30 - 14:15
2	10:05 - 10:50	2	14:25 - 15:10
3	11:00 - 11:45	3	15:20 - 16:05
4	11:55 - 12:40	4	16:15 - 17:00

Par ailleurs, SNG inclut 3 demi-journées supplémentaires dans le cadre d'activités intégrées dans le curriculum.

INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME PRÉPARA-TOIRE

SNG est l'une des rares écoles à disposer de programmes préparatoires pour l'entrée à l'université, autorisés par le MEXT (Ministry of Education, Culture, Sports, Science and Technology). Au Japon, il est nécessaire de justifier de 12 années d'études primaires et secondaires pour entrer dans une université ou une école professionnelle. Les étudiants venant de pays où l'enseignement primaire et secondaire dure moins de 12 ans peuvent valider cette année manquante en intégrant l'un de nos programmes.

Conformément aux dispositions du MEXT, le curriculum de SNG comprend les matières suivantes de niveau de la terminale du Japon :

Matières	Modules à l'année
Histoire du Japon	10 modules (10 x 45 min.)
Culture et connaissances générales	10 modules (10 x 45 min.)
Société contemporaine	10 modules (10 x 45 min.)
Anglais*	10 modules (10 x 45 min.)

*Pratique de la traduction Anglais/Japonais

POLITIQUE DE L'ÉCOLE SUR LES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Selon la réglementation en vigueur au Japon, un visa étudiant autorise à travailler jusqu'à 28 heures par semaine. Toutefois, en tant que porteur d'un visa étudiant, vous devez être conscient que les études demeurent la raison principale de votre séjour vis-à-vis du bureau de l'immigration.

Un permis de travail limité est délivré aux étudiants à leur arrivée au Japon à l'aéroport. Toutefois, l'école recommande fortement de ne pas commencer à travailler dès l'arrivée et d'attendre de maîtriser un minimum la langue, de s'installer et d'intégrer le mode de vie japonais.

SNG fournit un soutien pour la recherche d'emploi via le bureau d'orientation pour identifier les offres et se porter candidat.

La plupart des employeurs au Japon ayant l'habitude de s'adapter aux horaires étudiants, il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur vos disponibilités en dehors de vos cours.

INTERDICTION DE FUMER • CRIMES ET DELITS

Il est interdit de fumer dans les lieux publics au Japon et fumer peut vous exposer à une amende allant jusqu'à 300 000 JPY. Fumer dans l'enceinte de SNG mais aussi dans le voisinage est strictement interdit et surveillé.

Commettre un crime ou un délit peut vous exposer à l'expulsion du pays.

PROCESSUS DE CANDIDATURE

Voici les différentes étapes de la candidature au visa étudiant.

Merci d'en prendre connaissance avant le montage du dossier.

Conditions à remplir pour la demande de visa étudiant :

1. En principe, avoir terminé (être diplômé de) l'enseignement secondaire dans son pays d'origine
2. Avoir rempli l'une des conditions concernant l'apprentissage du japonais au moment de la demande
3. Avoir un garant considéré comme capable de financer les études de l'étudiant

DANS VOTRE PAYS

ÉTAPE 1 : ÉVALUATION DE LA CANDIDATURE

Complétez le formulaire d'évaluation sur la page dédiée du site internet de l'école. Merci de remplir ce formulaire avec soin et exactitude. De la précision des informations fournies dépendra l'efficacité de votre évaluation. Un entretien en ligne sera proposé en complément. Merci de nous contacter en cas de doute sur un des éléments.

ÉTAPE 2 : ANNONCE DU RESULTAT PAR EMAIL

Nous ferons parvenir aux candidats retenus la liste des documents nécessaires pour la demande de visa par email dans les deux semaines qui suivent la demande. SNG se réserve le droit de ne pas notifier les raisons du refus. L'imprécision ou l'inexactitude de certains éléments peuvent donner lieu à un délai supplémentaire de retour de notre part ou à un refus de votre demande.

ÉTAPE 3 : RÈGLEMENT DES FRAIS DE DOSSIER

Une fois votre demande acceptée, nous vous facturerons les frais de dossier. Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez donc à présenter votre demande après avoir mûrement réfléchi à votre projet d'études.

ÉTAPE 4 : TRANSMISSION DES DOCUMENTS À SNG

L'école vous accompagnera dans la préparation des documents nécessaires pour la demande de Certificat d'Eligibilité (COE). Veuillez transmettre tous les documents par mail dans un premier temps. Après validation, veuillez nous transmettre un dossier physique à SNG Tokyo, ou auprès de votre agent.

ÉTAPE 5 : DÉPÔT DE LA DEMANDE DE COE PAR SNG

Après dépôt par nos soins de votre demande au bureau de l'immigration, le Certificat d'Eligibilité pour le statut de résident sera délivré dans un délai entre 2 et 3 mois. Nous vous informerons du résultat par email. Veuillez noter que les services de l'immigration ne fournissent aucun élément durant l'instruction du dossier.

ÉTAPE 6 : RÈGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Vous devrez alors régler les frais d'inscription, les frais pédagogiques, le matériel pédagogique et les frais d'assurance pour un an et en un seul paiement. Une fois les frais réglés, nous vous enverrons le COE, une lettre d'admission ainsi que le programme pour la rentrée et la pré-rentrée. Dans la foulée, vous serez invité à passer un test de niveau en ligne (QCM et entretien).

ÉTAPE 7 : OBTENTION DU VISA ÉTUDIANT VIA VOTRE AMBASSADE OU CONSULAT DU JAPON

Après obtention du COE, vous devrez vous rendre à l'ambassade japonaise ou consulat de votre région afin d'obtenir votre visa. Étant donné que les procédures d'obtention de visa diffèrent en fonction des nationalités, les documents nécessaires pour la demande peuvent être différents. Veuillez vous renseigner sur place. Vous pourrez alors acheter votre billet d'avion et choisir votre logement.

AU JAPON

ÉTAPE 8 : ENTRÉE AU JAPON ET ORIENTATION

Vous serez invités par mail à la cérémonie de rentrée et à l'orientation où vous revrez de précieuses informations sur les formalités à remplir et sur la vie de tous les jours au Japon. Vous serez également invités à récupérer votre matériel pédagogique. Votre classe ainsi que votre salle vous seront communiquées le jour précédant la rentrée.

FRAIS DE SCOLARITE

- Une fois votre demande acceptée, nous vous facturerons les frais de dossier. Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez donc à présenter votre demande après avoir mûrement réfléchi à votre projet d'études.
- Après délivrance du COE, les frais suivants sont dus (généralement un ou deux mois avant la rentrée) : frais d'inscription, la première année de frais pédagogiques et d'assurance, le matériel pédagogique pour l'ensemble du programme.
- Veuillez noter que les frais de scolarité peuvent être sujets à changement sans préavis.
- Les frais pour les activités extrascolaires, le logement et les transports ne sont pas inclus.

Frais de dossier 40 000 JPY
(non remboursables)

Frais d'inscription 40 000 JPY

Frais pédagogiques

1 an	1,5 an	2 ans
840 000 JPY	1 260 000 JPY	1 680 000 JPY

Matériel pédagogique 60 000 JPY

Les manuels de SNG ont été élaborés par l'école.

Indépendamment de la durée du programme, les frais de matériel pédagogique s'élèvent au montant indiqué ci-après.

Les contenus sont sujets à modification sans préavis.

Frais d'assurance

1 an	1,5 an	2 ans
10 000 JPY	15 800 JPY	20 000 JPY

**première année minimum requise. Toutefois, les étudiants peuvent régler en amont la totalité des frais s'ils sont inscrits sur un programme de 1,5 ou 2 ans.*

Il y a deux assurances auxquelles les étudiants doivent obligatoirement s'inscrire :

- L'assurance santé nationale (*Kokuminkenkouhoken*) qui couvre 70% des frais médicaux. Veuillez vous rapprocher de la mairie de votre lieu de résidence à votre arrivée au Japon.
- L'assurance complémentaire étudiante fournie par JLIC (Japanese Language Institute Co-operation) qui couvre les 30% restants. Il est à relever que l'assurance JLIC est due dès le premier jour du mois de votre arrivée au Japon. Selon les situations, vous pourriez être redevable d'un mois d'assurance à régler vers la fin de vos études (frais mensuel de 1700JPY). Veuillez consulter le site de JLIC pour de plus amples informations.

Assurance étudiants étrangers JLIC : http://www.jlic.or.jp/pdf/2018NewPamphlet/2018JlicPamphlet_English.pdf

MOYENS DE REGLEMENT

1) Règlement en ligne

Les règlements se font sur la plateforme FLYWIRE <http://sng.flywire.com> (Français disponible). Suivez les instructions.

- Choisissez le type de paiement que vous souhaitez utiliser, soit par virement bancaire international soit par carte de crédit.
- Un numéro étudiant (Student ID) sera demandé : merci d'indiquer le numéro de la facture dans ce champ.
- Assurez-vous que le destinataire est bien «Shinjuku Japanese Language Institute».

2) Virement Bancaire

Merci d'effectuer un virement international vers le compte bancaire suivant :
Veuillez noter que le code IBAN n'est pas utilisé au Japon.

Bank name : MUFG Bank, LTD
Branch name : Shinjuku Chuo Branch
Branch number : 469
Account number : ordinary 1383167
Account Name : Shinjuku Japanese Language Institute
SWIFT CODE : BOTKJPJT

*Les frais de transfert international sont à la charge du candidat. Merci de consulter votre banque concernant d'éventuels frais supplémentaires.

3) Paiements en espèces

Merci de payer en Yen au bureau des affaires étudiantes du Bâtiment 1 de l'école. Les paiements par carte ne sont pas acceptés sur place.

BILLET D'AVION ET LOGEMENT

Le bureau de l'immigration ne fournit pas de date d'émission des COE, il n'est donc pas possible pour l'école de garantir une date de départ exacte.

Il est de la responsabilité des candidats d'anticiper l'achat des billets d'avion avec options de modification afin de s'assurer du bon déroulement des démarches.

Il est également vivement conseillé de s'assurer des options de remboursement dans le cas de la réservation d'un logement avant l'émission du COE, en consultant la politique de remboursement du prestataire du logement. L'école ne saurait être tenue responsable d'éventuels frais d'annulation.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Les frais de dossier ne sont remboursables en aucun cas.

Les frais bancaires liés à un remboursement sont à la charge du candidat.

Les remboursements sont effectués sur le compte bancaire original à partir duquel le virement a été effectué ou sur un compte bancaire au nom du candidat.

- **En cas d'annulation avant la délivrance du Certificat d'Eligibilité (COE) :**

Les frais de dossier sont non remboursables. Cependant, dans le cas d'une annulation avant que le COE ne soit délivré, la demande peut être reportée et les frais de dossier peuvent être conservés jusqu'à un an, en fonction des places disponibles. Merci de nous contacter et de confirmer avec nous. Exemple : dans le cas d'une inscription initiale pour la rentrée d'avril 2025, les frais de dossier peuvent être conservés jusque pour la rentrée d'avril 2026.

- **En cas d'annulation après l'émission du COE, avant l'arrivée au Japon :**

- 1) Avant le dépôt de la demande de visa auprès de l'ambassade ou du consulat :**

- **Frais remboursables :** frais d'inscription/frais pédagogiques/matériel pédagogique/assurance étudiant.

- **Conditions de remboursement :** Remise d'une lettre de renoncement. Le remboursement aura lieu après achèvement des démarches auprès des services de l'immigration.

- **Frais non remboursables :** frais de dossier.

- 2) Après le dépôt de la demande de visa auprès de l'ambassade ou du Consulat :**

- **Frais remboursables :** frais pédagogiques/matériel pédagogique/assurance étudiant.

- **Conditions de remboursement :** En cas d'annulation après l'émission du visa étudiant : soumission d'une preuve de l'invalidation du visa étudiant. En cas d'annulation pour cause de non émission du visa par l'ambassade ou le consulat soumission de documents attestant le rejet de la demande de visa étudiant.

- **Frais non remboursables :** frais de dossier/frais d'inscription.

- **En cas d'annulation avant le début des cours, après l'arrivée au Japon :**

- **Frais remboursables :** frais pédagogiques/matériel pédagogique/assurance étudiant***.

- **Conditions de remboursement :** remise de documents certifiant le départ du Japon et preuve d'invalidation de la carte de résidence.

- **Frais non-remboursables :** frais de dossier/frais d'inscription.

- **En cas d'annulation après le début des cours, après l'arrivée au Japon :**

- 1) Dans le cas où les études sont interrompues durant les six premiers mois de cours :**

- **Frais remboursables :** frais pédagogiques au-delà des 6 premiers mois/assurance étudiant pour la période suivant l'interruption des cours

- **Conditions de remboursement :** remise du formulaire de fin d'études, et soit preuve d'invalidation de la carte de résidence avec remise de documents certifiant le départ du Japon, soit preuve de changement de statut de résidence.

- **Frais non-remboursables :** frais de dossier/frais d'inscription/frais pédagogiques des 6 premiers mois/frais de matériel pédagogique (le matériel pédagogique ne sera pas fourni pour les niveaux non étudiés)

- 2) Dans le cas où les études sont interrompues après les six premiers mois de cours :**

- **Frais remboursables :** les frais pédagogiques pour le(s) trimestre(s) non commencé(s)/assurance étudiant pour la période suivant l'interruption études.

- **Conditions de remboursement :** remise du formulaire de fin d'études, et soit preuve d'invalidation de la carte de résidence avec remise de documents certifiant le départ du Japon, soit preuve de changement de statut de résidence.

- **Frais non-remboursables :** frais de dossier/frais d'inscription/frais pédagogiques des trimestres commencés/frais de matériel pédagogique (le matériel pédagogique ne sera pas fourni pour les niveaux non étudiés)

***Pour être éligible à un remboursement partiel de l'assurance étudiant, vous devrez mettre fin à votre contrat avant le 25 du mois précédent le premier mois de la période annulée.

- **Autres cas**

Aucun remboursement ne sera possible dans les conditions suivantes :

- Fermeture pour cause de catastrophe naturelle (tremblements de terre, typhons, etc.), épidémies, actes de guerre ou terroristes, etc.

- Déportation ou expulsion du territoire.

- Retard dans l'arrivée au Japon.

DOCUMENTS REQUIS

REMARQUES IMPORTANTES

- Tous les documents, à l'exception des diplômes, doivent être émis **durant les trois mois** qui précèdent le dépôt de la candidature.
- Les documents envoyés au bureau de l'immigration **ne sont généralement pas restitués**. Si vous souhaitez les récupérer, merci de le signaler dès le début de la candidature.
- Les documents doivent être complétés en japonais ou en anglais et en lettres majuscules.
- Merci de joindre une traduction en japonais ou en anglais pour chaque document fourni dans une autre langue.
- Les formulaires doivent être complétés par les candidats eux-mêmes. Merci de ne pas utiliser de correcteur/blanc.
- Les documents doivent être imprimés en recto uniquement.
- Merci de ne pas agraffer vos documents, mais d'utiliser des trombones en cas de besoin.
- En cas de déclarations frauduleuses (y compris sur le Certificat de santé), la candidature sera refusée.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

FOURNI PAR L'ÉCOLE

- | | |
|--|---|
| 1 1ÈRE PAGE / SECTION
INFORMATIONS
PERSONNELLES ET
HISTORIQUE DE
SCOLARITÉ | <ul style="list-style-type: none">• Merci de compléter le formulaire en majuscules en n'omettant aucune partie.• Merci d'indiquer votre nom complet tel qu'il apparaît sur votre passeport.• Merci de n'omettre aucune période dans l'historique de votre scolarité. Dans le cas d'une période sans activité, merci de fournir une explication écrite.• Merci d'indiquer l'adresse complète pour chaque établissement (y compris le numéro du bâtiment) et de préciser le type d'établissement en anglais (Primary School, Middle School, High School, etc).• Si vous manquez d'espace sur le formulaire, merci de continuer le tableau sur une feuille à part. |
| 2 2ÈME PAGE / SECTION
ÉTUDE DU JAPONAIS,
HISTORIQUE
PROFESSIONNEL,
ENTRÉES AU JAPON,
ANCIENNES DEMANDES
DE VISA,
CASIER JUDICIAIRE,
PROJET APRÈS LES
ÉTUDES | <ul style="list-style-type: none">• Merci de compléter le formulaire en majuscules en n'omettant aucune partie.• Merci de n'omettre aucune période dans l'historique de vos activités professionnelles. Dans le cas d'une période sans activité, merci de fournir une explication écrite.• Merci d'indiquer l'adresse complète pour chacun des employeurs (y compris le numéro de bâtiment).• Si vous manquez d'espace sur le formulaire, merci de continuer le tableau sur une feuille à part.• Le service militaire et les emplois à temps partiel doivent être indiqués dans la section de l'historique des activités professionnelles. |
| 3 3ÈME PAGE / SECTION
OBJECTIF DES ÉTUDES
AU JAPON | <ul style="list-style-type: none">• Merci de fournir une lettre de motivation incluant une présentation personnelle, les raisons pour lesquelles vous souhaitez venir étudier le Japonais et votre projet de parcours suite à votre cursus à SNG.• Cette lettre de motivation doit être rédigée en anglais ou en japonais. |
| 4 4ÈME PAGE / SECTION
INFORMATIONS SUR LA
FAMILLE | <ul style="list-style-type: none">• Assurez-vous d'indiquer au moins deux membres de votre famille à contacter en cas d'urgence.• Si vous avez des proches résidant au Japon, merci de fournir une copie de leurs cartes de résidents (recto et verso). |

5	5ÈME PAGE / SECTION LETTRE DU GARANT (FINANCIAL SUPPORT STATEMENT)	• Merci de compléter le formulaire «Financial support statement» en majuscules en n'omettant aucune partie. • Merci d'indiquer les noms complets tel qu'ils apparaissent sur le passeport. • « Tuition fee » : merci d'indiquer 840 000 JPY. • « Living Expenses » : merci d'indiquer le montant dont vous bénéficierez / que vous utiliserez pour vos dépenses courantes mensuelles.
6	6ÈME PAGE / SECTION ENGAGEMENT ECRIT (WRITTEN OATH)	• Merci de dater et signer l'engagement écrit « Written oath » après l'avoir lu avec attention.
7	7ÈME PAGE / SECTION CERTIFICAT MEDICAL (HEALTH CHECK)	• Le certificat médical doit être complété, signé et tamponné par un médecin, cela dans les trois mois qui précèdent le dépôt du dossier à l'immigration. Toute fausse déclaration peut donner lieu à un refus d'admission.

DOCUMENTS DU CANDIDAT

☐	PHOTOS D'IDENTITÉ x 4 exemplaires	• Dimensions : 3cm x 4 cm • La photo doit avoir été prise dans les trois mois qui précèdent le dépôt du dossier. • La photo doit être prise de face, sans chapeau ou accessoire et aucune ombre ne doit apparaître à l'arrière plan.
☐	COPIE DU PASSEPORT	• Merci de fournir une copie de la page présentant vos informations personnelles et photo d'identité. • Merci de fournir une copie de toutes les pages présentant les tampons d'entrée et de sortie du territoire japonais. • Les candidats ne disposant pas d'un passeport doivent fournir une autre forme de pièce d'identité.
☐	PRÉCÉDENTS SÉJOURS AU JAPON	• Pour tout séjour de plus de 30 jours, merci de fournir une lettre explicative décrivant vos activités au Japon sur cette période.
☐	COPIE DU DERNIER DIPLOME	• Selon votre nationalité, un original peut être requis par les services de l'immigration. • Pour les ressortissants chinois, merci de fournir un Rapport de Vérification.
☐	RELEVÉ DE NOTES DU DERNIER DIPLOME	• Selon votre nationalité, un original peut être requis par les services de l'immigration.
☐	CERTIFICAT D'ÉTUDES DU JAPONAIS (150 heures)	• Merci de fournir un certificat attestant d'au moins 150 heures d'études du japonais. • Si vous avez étudié le japonais uniquement par vous-même, merci de nous consulter. • Vous pouvez vous inscrire à notre programme de 150 heures d'apprentissage du japonais. Pour plus de détails, merci de vous référer au lien suivant. https://ondemand.sng.ac.jp/courses/150-hour-japanese-language-course
☐	CERTIFICATS ET RÉSULTATS DU JLPT, J-TEST, NAT	• Si vous avez déjà passé un test de compétence en langue japonaise (JLPT ou autre), merci de fournir une copie du certificat et des résultats. • Selon votre nationalité, un original peut être requis par les services de l'immigration.

DOCUMENTS DU GARANT FINANCIER

☐ PIÈCE D'IDENTITE	• Merci de fournir une copie du passeport du garant financier. Dans le cas où le garant financier ne dispose pas d'un passeport, merci de fournir une pièce d'identité en cours de validité.
☐ PREUVE DE LIEN DE PARENTÉ	• Merci de fournir une copie du livret de famille ou du certificat de naissance attestant du lien de parenté avec le candidat.
☐ ATTESTATION D'EMPLOI OU PREUVE D'EXISTENCE DE LA SOCIÉTÉ POUR LES GÉRANTS	• Merci de fournir une attestation fournie par la société employant le garant financier mentionnant le nom de la société, le nom complet du garant financier, le poste occupé et la date de prise de poste. L'attestation doit présenter les coordonnées de l'entreprise. • Dans le cas où le garant financier est gérant de société, merci de fournir les documents prouvant l'existence et la légalité de l'activité professionnelle exercée (ex. extrait Kbis).
☐ ATTESTATION DE SOLDE BANCAIRE	• Merci de fournir une attestation de solde bancaire originale du garant financier (autre que le relevé). • L'attestation doit être émise par la banque et doit y figurer les coordonnées de l'agence bancaire ainsi que le nom et le poste de la personne ayant produit l'attestation. • L'attestation doit être un document original. Les copies ne sont pas acceptées.
☐ ATTESTATION DE REVENU ANNUEL	• Merci de fournir une attestation émise par une entreprise ou une administration certifiant le revenu des trois dernières années (ex. avis d'imposition sur le revenu). • Si le garant est japonais, veuillez fournir un original.
☐ RELEVÉS BANCAIRES	• Selon votre nationalité, les relevés originaux des 12 derniers mois pourraient être requis par les services de l'immigration. • Pour les autres nationalités, des copies pourraient être requises au cours de l'instruction. Il est donc impératif d'avoir ces documents prêts à être transmis immédiatement, au risque que votre dossier soit rejeté. • Les documents doivent être sous leur format original.

POUR LES GARANTS FINANCIERS RESIDANT AU JAPON

☐ ATTESTATION DE RÉSIDENCE AU JAPON	• Merci de fournir la totalité de l'attestation de résidence incluant les membres du foyer (<i>Jyuminhyo</i> à demander à la mairie de résidence). • L'attestation de résidence ne doit pas comporter le « My Number ».
☐ COPIE DE LA CARTE DE RÉSIDENCE	• Uniquement pour les personnes n'ayant pas la nationalité japonaise. • Merci de transmettre une copie du recto et du verso.
☐ FORMULAIRE DE CONSENTEMENT 同意書(DOUI SHO)	• Ce formulaire est requis pour les candidats résidant au Japon avec des membres de leur famille.

CONSENTEMENT

Veuillez signer le consentement ci-dessous après avoir pris connaissance du contenu de ce guide.
En cas de doute, merci de nous contacter avant de signer le consentement.

Je certifie avoir lu, compris et accepté le contenu du présent guide de candidature.

Plus spécifiquement, je comprends et accepte pleinement que :

- je dois respecter l'assiduité et la ponctualité,
- les frais de dossier sont non remboursables,
- les conditions d'obtention du diplôme, la structure et la durée des cours,
- l'école se réserve le droit de demander des documents supplémentaires pour s'assurer de la complétude des dossiers,
- l'école ne peut garantir ni l'émission ni la date d'émission du COE en lieu et place des services de l'immigration,
- je suis responsable de l'achat de mes billets de transport et de mon logement, et en aucun cas l'école ne pourrait être tenue responsable d'une éventuelle majoration due à un changement de date de séjour,
- je n'ai pas le choix entre les cours du matin et ceux de l'après-midi,
- en cas de non conformité, entre autre au regard de l'assiduité, ou d'incident ou accident, la famille et/ou le garant sera contacté.
- il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école et dans ses environs, et qu'en cas de délit ou de crime, je peux faire l'objet d'une expulsion de l'école.

LE CANDIDAT

DATE : _____

SIGNATURE :



LE GARANT

Dans le cas où le candidat est garant propre, veuillez également signer cette partie.

DATE : _____

SIGNATURE :



Le personnel de l'école se tient à votre disposition pour répondre à toute question concernant le processus de demande et les documents requis.

Mis à jour le 21 mars 2025.

SHINJUKU JAPANESE LANGUAGE INSTITUTE
Code postal: 169-0075
Adresse: 2-9-7 Takadanobaba, Shinjuku-ku, TOKYO - JAPAN
+81-(0)3-5273-0044
<https://www.sng.ac.jp/fr/contact/>



文部科学大臣指定準備教育課程

Cours préparatoire à l'université agréé par le Ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie (MEXT)

法務省在留許可申請取次認定校

Ecole agréée par le ministère de la Justice pour les demandes de Certificats d'Éligibilité

東京都知事認可校

École de langue japonaise agréée par la Métropole de Tokyo

日本語教育振興協会認定校

École certifiée par l'Association de la Promotion de l'Enseignement de la Langue Japonaise

